



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2006/2
18 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS
DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE
DU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à
l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session
tenue à Bonn, du 17 au 25 mai 2006**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 5	3
A. Cérémonie de bienvenue.....	1	3
B. Ouverture de la session.....	2 – 5	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	6 – 13	4
A. Élection du Président	6	4
B. Adoption de l'ordre du jour	7 – 8	4
C. Organisation des travaux de la session	9 – 10	5
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	11 – 13	5
III. PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS (Point 3 de l'ordre du jour).....	14 – 27	5
IV. QUESTIONS DIVERSES (Point 4 de l'ordre du jour)	28	7
V. RAPPORT DE LA SESSION (Point 5 de l'ordre du jour).....	29	8
VI. CLÔTURE DE LA SESSION.....	30	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Paragraphes Page

Annexes

I.	Liste indicative et non exhaustive des questions jugées pertinentes pour les travaux ultérieurs du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto	9
II.	Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à sa première session	11

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie de bienvenue

1. L'ouverture officielle de la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, le 17 mai 2006, a été précédée d'une cérémonie de bienvenue, qui s'est tenue le 15 mai 2006. Des déclarations ont été faites par M^{me} Rona Ambrose, Ministre canadienne de l'environnement, Présidente de la Conférence des Parties (COP) et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), M. Sigmar Gabriel, Ministre fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, représentant le pays hôte, et M. Richard Kinley, administrateur chargé du secrétariat de la Convention.

B. Ouverture de la session

2. La première session du Groupe de travail s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 17 au 25 mai 2006. Elle a été ouverte par M. Enele Sopoaga (Tuvalu), Vice-Président de la COP et de la COP/MOP, agissant au nom de la Présidente. Celui-ci a invité les participants à élire le Président et le Vice-Président du Groupe de travail (voir les sections A et D du chapitre II, ci-après). Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

3. Après son élection à la présidence du Groupe, M. Michael Zammit Cutajar (Malte) a remercié les membres du Groupe de la confiance placée dans ses compétences et s'est réjoui à la perspective de collaborer au processus avec toutes les Parties. Il a estimé que l'application du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto était un important signal de continuité donné aux marchés du carbone et permettait aux Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) de continuer de montrer qu'elles jouaient un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques. Il a fait part de sa vision personnelle du processus, l'inscrivant dans un cadre élargi auquel divers autres processus internes à la Convention-cadre ou extérieurs à celle-ci devaient contribuer. Le Groupe de travail devait déterminer la portée de sa propre contribution, en l'examinant et en l'affinant aux sessions ultérieures au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux des sessions ultérieures, et en tenant compte du fait que ses résultats devaient à terme concorder avec ceux des autres processus. Pour les premières étapes de son programme de travail, le Groupe devrait s'attacher à constituer une base solide d'information et d'analyse lui permettant d'asseoir les négociations auxquelles devait aboutir le mandat qui lui était dévolu. Il fallait aussi se rappeler que la COP/MOP avait enjoint au Groupe de travail d'achever ses travaux dans les délais prescrits pour éviter tout hiatus entre les périodes d'engagement. Le Groupe de travail devait s'atteler à sa tâche en fonction de ce qui paraissait le plus raisonnable à tous ses membres.

4. Le Vice-Président du Groupe, M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil), a remercié les Parties de leur confiance et de leur appui. Il s'est déclaré honoré d'avoir le privilège de travailler aux côtés du Président et s'est engagé à l'aider dans sa tâche.

5. À la 2^e séance, le 17 mai, l'administrateur chargé du secrétariat, M. Richard Kinley, a pris la parole devant le Groupe de travail. Il a dit qu'il fallait un processus rapide et solidement étayé pour veiller, conformément à la décision 1/CMP.1, à ce qu'il n'y ait aucun hiatus entre la

première et la deuxième période d'engagement. Bon nombre des communications reçues des Parties faisaient état de la nécessité manifeste de réduire les émissions plus encore qu'il n'était prévu dans le Protocole de Kyoto. Certains rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre dans le cadre de la première période d'engagement étaient encourageants et donnaient la mesure de ce qui pouvait être accompli. Il semblait déjà établi que les forces du marché pouvaient tirer parti du dynamisme du secteur privé. La croissance exponentielle du nombre de projets au titre du mécanisme pour un développement propre enregistrée les mois précédents était spectaculaire mais insuffisante. Il fallait davantage se fier à l'ingéniosité, à l'efficacité et au dynamisme des forces du marché après 2012. L'avancement des travaux du Groupe de travail enverrait un message ferme et déterminant aux marchés. Le secrétariat était déterminé à soutenir ce processus éminemment important, et tout avait été mis en œuvre pour absorber un surcroît de travail. Toutefois, lorsque le secrétariat se verrait chargé d'une tâche aussi considérable, il faudrait lui accorder des moyens supplémentaires, ou redéployer des ressources, au détriment d'autres activités.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

6. À sa 1^{ère} séance, le 17 mai, le Groupe de travail, sur proposition du Vice-Président de la COP et de la COP/MOP agissant au nom de la Présidente, a élu par acclamation M. Michael Zammit Cutajar (Malte) président.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. À sa 2^e séance, le 17 mai, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2006/1).

8. À la même séance, il a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du président;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux de la session;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
3. Planification des travaux futurs.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

C. Organisation des travaux de la session
(Point 2 c) de l'ordre du jour

9. Le Groupe de travail a examiné cette question à sa 2^e séance, le 17 mai, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le Groupe de travail est convenu de suivre ce programme de travail.

10. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que six organisations non gouvernementales désireuses de participer aux sessions des organes subsidiaires avaient soumis des demandes d'accréditation provisoire. Le Groupe de travail est convenu d'admettre ces organisations en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjudice de la décision que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président
(Point 2 d) de l'ordre du jour

11. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 1^{ère} et 3^e séances tenues respectivement les 17 et 23 mai.

12. À sa 1^{ère} séance, sur proposition du Vice-Président de la COP et de la COP/MOP agissant au nom de la Présidente, le Groupe de travail a élu par acclamation M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) vice-président.

13. À sa 3^e séance, le Président a informé le Groupe de travail que les groupes régionaux s'étaient mis d'accord pour proposer un candidat à la fonction de rapporteur. Le Groupe de travail a élu M. Evans Njewa (Malawi) rapporteur.

III. PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS
(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 2^e, 3^e et 4^e séances tenues respectivement les 17, 23 et 25 mai. Il était saisi des documents FCCC/KP/AWG/2006/MISC.1 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un autre au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

15. À sa 2^e séance, le Président a invité le Réseau action climat international et l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe à faire des déclarations. À la 3^e séance, le Président a invité le Réseau action climat international, les Business Council for Sustainable Energy de l'Australie, de l'Europe, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'International Climate Change Partnership à faire des déclarations.

¹ La Bulgarie, la Roumanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bosnie-Herzégovine se sont associées à cette déclaration.

16. À sa 2^e séance, le Groupe de travail est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président. Aux 3^e et 4^e séances, le Président a rendu compte des résultats de ces consultations.

17. À sa 4^e séance, le Groupe de travail a examiné et adopté le texte² proposé par le Président, en vue de l'inclure en tant que conclusions dans le rapport du Groupe de travail.

2. Conclusions

18. Le Groupe de travail a pris note des vues exprimées par les Parties dans leurs communications concernant le paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/KP/AWG/2006/MISC.1 et Add.1) et des déclarations faites au cours de la session.

19. Le Groupe de travail a réaffirmé que, aux fins du mandat qui lui était confié dans la décision 1/CMP.1, conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole, ses débats porteraient essentiellement sur l'examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I, à définir dans des amendements à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Il a rappelé à cet égard que, selon la décision 1/CMP.1, il devait s'attacher à achever ses travaux et à en faire adopter les résultats dans les meilleurs délais et suffisamment tôt pour éviter tout hiatus entre la première et la deuxième période d'engagement au titre du Protocole.

20. Le Groupe de travail a également réaffirmé qu'il agirait avec diligence pour parvenir à un accord sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et leur durée, s'est félicité de la volonté de ces Parties de s'y employer et les a invitées à lui présenter dès qu'elles le pourraient des informations et leurs vues sur les résultats de leurs travaux visant à déterminer leurs engagements, concernant notamment de nouveaux engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions.

21. Le Groupe de travail a fait observer à cet égard que les Parties visées à l'annexe I devraient rassembler et analyser des informations sur toutes sortes de questions scientifiques, techniques et socioéconomiques de façon à trouver un terrain d'entente sur le niveau d'ambition de leurs nouveaux engagements visant à contribuer à l'objectif ultime de la Convention et sur les moyens de s'acquitter de ces engagements. Il a constaté que lesdites Parties souhaitaient échanger des vues sur ces informations et ces analyses avec toutes les Parties dans le cadre multilatéral de ses travaux. Il a noté que certaines informations et analyses pertinentes étaient disponibles ou pouvaient être obtenues auprès d'autres organes et processus relevant de la Convention et du Protocole, ainsi que du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et qu'il pouvait aussi décider de solliciter les contributions d'organisations intergouvernementales telles que l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Il a estimé que les principales sources des contributions à ses travaux seraient les Parties elles-mêmes.

22. Le Groupe de travail a jugé important d'être tenu informé et de tenir compte, tout au long de ses travaux, des résultats pertinents obtenus et des travaux en cours dans d'autres organes et processus relevant de la Convention et du Protocole.

² Publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2006/L.2/Rev.1.

23. Le Groupe de travail a noté que l'examen continu de l'exécution des engagements des Parties visées à l'annexe I pour la première période d'engagement était utile à l'étude de leurs nouveaux engagements.

24. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa deuxième session lors de la prochaine série de sessions (novembre 2006). Il a estimé que les travaux qu'il mènerait à sa deuxième session pouvaient être facilités par un atelier organisé en cours de session, permettant de présenter et d'échanger des informations pertinentes. À cet égard, il a pris note avec intérêt des informations préliminaires fournies par plusieurs Parties visées à l'annexe I concernant leurs travaux sur la base scientifique permettant de déterminer leurs nouveaux engagements, notamment sur des scénarios pour la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les incidences de ces scénarios. Il a invité les Parties visées à l'annexe I à fournir dans les meilleurs délais des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques complémentaires à ce sujet. Il a également jugé souhaitable que des informations de ce type sur l'évolution des émissions pour les Parties visées à l'annexe I, sur le pouvoir d'atténuation des politiques et technologies appliquées dans différentes situations nationales, y compris l'expérience acquise jusque-là, et sur les coûts et les avantages de réductions des émissions soient présentées rapidement. Il a estimé que l'atelier pourrait être articulé autour de ces grands thèmes, ce qui faciliterait l'examen par le Groupe de travail des amendements à apporter à l'annexe B du Protocole.

25. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'organiser l'atelier en concertation avec le Président et en tenant compte des vues des Parties, et d'inclure dans le programme de l'atelier un exposé du GIEC sur ses travaux intéressant le Groupe de travail, ainsi que des exposés des Parties sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 24 et sur les moyens de déterminer de nouveaux engagements en matière de limitation ou de réduction des émissions. Pour faciliter la préparation de l'atelier, le Groupe de travail a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 1^{er} septembre 2006, des informations sur les questions qu'elles souhaitaient présenter à l'atelier. Il a demandé au secrétariat de diffuser ces informations à sa deuxième session.

26. Le Groupe de travail a décidé qu'il se réunirait au cours des deux séries de sessions qui se tiendraient en 2007. Il a en outre décidé de mettre au point son plan de travail et le calendrier de ses travaux à sa deuxième session.

27. Le Président a communiqué, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, une liste indicative et non exhaustive des questions jugées pertinentes pour les travaux du Groupe de travail, tenant compte des vues exprimées par les Parties. Cette liste figure à l'annexe I.

IV. QUESTIONS DIVERSES (Point 4 de l'ordre du jour)

28. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

V. RAPPORT DE LA SESSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

29. À sa 4^e séance, le 25 mai, le Groupe de travail a examiné et adopté le projet de rapport de sa première session (FCCC/KP/AWG/2006/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport de la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

VI. CLÔTURE DE LA SESSION

30. À sa 4^e séance, le 25 mai, le Président a remercié les délégations pour leur contribution. Il a également remercié le secrétariat pour son appui.

Annexe I

Liste indicative et non exhaustive des questions jugées pertinentes pour les travaux ultérieurs du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto¹

1. Base scientifique permettant de déterminer le niveau d'ambition des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I:
 - a) Scénarios pour la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, afin de fournir des orientations pour la contribution du Protocole de Kyoto à l'objectif ultime de la Convention
 - b) Incidences négatives (risques) liées à ces scénarios
 - c) Coûts des incidences et de l'adaptation
 - d) Autres informations scientifiques, techniques et socioéconomiques pertinentes
2. Évolution des émissions et pouvoir d'atténuation des Parties visées à l'annexe I:
 - a) Évolution des émissions et facteurs socioéconomiques (par exemple, jusqu'en 2020, 2030, 2050)
 - b) Réponses potentielles: politiques et mesures, et technologies
 - c) Coûts et avantages de la réduction des émissions (y compris options mutuellement avantageuses)
 - d) Analyses sectorielles et incidences sur la compétitivité
3. Expérience acquise et enseignements tirés de l'application du Protocole de Kyoto:
 - a) Examen et actualisation des méthodes utilisées pour l'inventaire des émissions (potentiels de réchauffement de la planète, lignes directrices pour les inventaires, utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie)
 - b) Efficacité des politiques et des mesures
 - c) Efficacité des mécanismes de flexibilité
 - d) Progrès tangibles
4. Architecture des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I:
 - a) Durée de la période (des périodes) d'engagement

¹ Communiquée par le Président, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, compte tenu des vues exprimées par les Parties.

- b) Examen des secteurs et des sources d'émissions
 - c) Différenciation et partage des charges
 - d) Faisabilité des mesures prises pour compléter les engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions (par exemple, approches sectorielles)
 - e) Contribution des mécanismes de flexibilité
 - f) Nouvelles incitations à la mise au point, au déploiement et au transfert de technologies
5. Questions juridiques:
- a) Portée des amendements à l'annexe B
 - b) Éléments du Protocole de Kyoto à modifier ou à compléter pour donner effet aux amendements apportés à l'annexe B
 - c) Entrée en vigueur des amendements à l'annexe B
 - d) Moyens d'éviter tout hiatus entre les périodes d'engagement

Annexe II

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à sa première session

FCCC/KP/AWG/2006/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2006/MISC.1 et Add.1	Vues des Parties concernant le paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Communications des Parties
FCCC/KP/AWG/2006/L.1	Projet de rapport de la première session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto
FCCC/KP/AWG/2006/L.2/Rev.1	Planification des travaux futurs. Rapport révisé proposé par le Président
